

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021**

Nombre de Membres : L'An deux mille vingt et un,  
En exercice: 15 Le lundi 12 avril à 19 heures,  
Présents : 13 Le Conseil Municipal de la Commune de BRUGHEAS,  
Absents : 00 dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, à huis clos,  
Votants : 13 sous la présidence de M. SOALHAT, Maire.

Date de convocation du Conseil : 31/03/2021

PRESENTS: MM SOALHAT, BONVIN, ROYER, JUILLARD, BONO, PERRET, MICHEL, MAHR, Mmes ROZZIO, ROY, ZAWADZKI, MECHIN, BIGEARD formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : Mme PECH-BAYON

ABSENTS : Mme LAMBERT

M/Mme ROZZIO a été élu(e) secrétaire de séance.

**OBJET : COMPTE S DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRIMITIF 2021**

Concordance des résultats entre compte de gestion établi par le Comptable et le compte administratif de l'année 2020, à savoir :

Excédent de la section d'investissement : 20 175.52 euros

Excédent de la section de fonctionnement : 192 329.38 euros

**Résultats de clôture 2019 :**

Investissement : 305 299.97 euros

Fonctionnement : 304 981.30 euros dont 167 500 euros affectés à la section d'investissement

**Résultats de clôture 2020 :**

Investissement : 325 575.49 euros

Fonctionnement : 329 810.68 euros

**BUDGET 2021 :**

Section de fonctionnement équilibrée à 1 111 415 euros

Section d'investissement équilibrée à 676 592 euros

**OBJET : FICT 2019/2020 – REMPLACEMENT CHAUFFAGE SALLE SOCIOCULTURELLE – AMENAGEMENT PARKING ECOLE - TRAVAUX DE VOIRIE « LES FOURNEAUX » - TOITURE EGLISE**

Subventions attribuées par Vichy-Communauté et autres financeurs

Chauffage salle socioculturelle : Coût prévisionnel : 61 000 € HT

Financement : ETAT – 20.65 % - 12 596.50 euros, DEPARTEMENT – 30 % - 18 300 euros – VICHYCO - FICT – 24.60 % - 15 000 euros, AUTOFINANCEMENT : 24.75 % - 15 103.5 euros.

Toiture Eglise : Coût prévisionnel : 12 309.81 € HT

Financement : VICO – FICT - 50 % - 6 155 euros, AUTOFINANCEMENT : 50 % - 6 154.81 euros.

Parking école : Coût prévisionnel : 11 328.9 € HT

Financement : DEPT – 30 % - 3 398,67 euros, VICO – FICT – 25 % - 2 832,23 euros, solde de 5 098 euros autofinancé – 45 %.

*Paraphes des élus présents*

PAGE 2

Travaux de voirie « Les Fourneaux » : Coût prévisionnel : 23 490 € HT

Financement : DEPT – 30 % - 7 047 euros, VICO – FICT – 25 % - 5 872.50 euros, solde de 10 570.5 euros autofinancé – 45 %.

Le calendrier prévisionnel des projets est le suivant : Salle socio (2019/2020) – Travaux de voirie, parking et Eglise (2021)

**OBJET : REGLEMENT DE LA CANTINE OU GARDERIE – SOLUTION DE PAIEMENT EN LIGNE**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte la mise en place de ce mode de paiement supplémentaire autorise le Maire à signer les documents d'adhésion avec les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Accord pour la création des postes aux grades supérieurs d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>o</sup> classe et d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>o</sup> classe à effet du 01/05/2021.

**OBJET : SIVOM S&B - PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte la reconduction de la convention d'entretien avec le SIVOM pour 3 ans.

**OBJET : ATDA - CONVENTION ASSISTANCE INFORMATIQUE SUPPORT TECHNIQUE**

Vu le règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

Le Conseil municipal approuve la signature de la convention.

**OBJET : ATDA – RGDP - MISE EN CONFORMITE DE LA CONVENTION ASSISTANCE INFORMATIQUE – MISE A DISPOSITION D'UN DISPOSITIF DE TELETRANSMISSION : S<sup>2</sup>LOW/@ctes**

Vu le règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

Le Conseil municipal approuve la signature de la convention.

*Paraphes des élus présents*

**OBJET : CONCESSIONS AU CIMETIERE – MODIFICATION DES DUREES PROPOSEES, TARIFS ET MODE DE CALCUL**

Accord du Conseil municipal pour remplacer les conditions en vigueur ci-après :

Type	Dimension	Surface	Prix au m <sup>2</sup>	Total	Enregist.	TF	Prix total
<b>Concessions perpétuelles</b>							
Simple	2,4 x 1,3	3,12	69,30	216,22	25	Néant	241,22
Cav.simple	2,4 x 1,3	3,12	69,30	216,22	25	Néant	241,22
Cav.double	2,4 x 2,4	5,76	69,30	399,17	25	Néant	424,17
<b>Concessions temporaires</b>							
15 ans	2,4 x 1,3	3,12	10,50	32,76	Néant	Néant	32,76
30 ans	2,4 x 1,3	3,12	21,00	65,52	Néant	Néant	65,52
50 ans	2,4 x 1,3	3,12	33,60	104,83	Néant	Néant	104,83
<b>Colombarium (DCM du 10/12/1999) (de 4 à 6 urnes)</b>							
15 ans	1 urne			128,10	Néant	Néant	128,10
30 ans	1 urne			240,45	Néant	Néant	240,45
	Urne suppl.			48,30	Néant	Néant	48,30

Par les conditions suivantes :

Type	Dimensions	Surface m <sup>2</sup>	Prix
<b>Concessions perpétuelles</b>			
Emplacement pour tombe simple pleine terre	2,4 x 1,3	3,12	400,00
Emplacement pour caveau simple	2,4 x 1,3	3,12	400,00
Emplacement pour caveau double	2,4 x 2,4	5,76	700,00
<b>Concession temporaire</b>			
Cinquantenaire (50 ans)	2,4 x 1,3	3,12	200,00
<b>Columbarium</b>			
Une case pour 30 ans			300,00

A effet du 01/05/2021.

**OBJET : PARTICIPATION DES EMPLOYEURS PUBLICS A LA COMPLEMENTAIRE « SANTE » DE LEURS AGENTS**

Le Conseil municipal décide de différer la mise en place de cette participation non obligatoire à ce jour mais qui le deviendra au plus tard en 2026.

*Paraphes des élus présents*

**PAGE 4**

**OBJET : ALARME DE LA MAIRIE**

Dans le cadre du raccordement prochain des locaux de la Mairie à « La Fibre » et étant donné l'impossibilité d'y raccorder la centrale d'alarme pour incompatibilité et l'interdiction de la brancher sur l'autre ligne analogique en service du 04 70 32 33 37, le Conseil accepte le remplacement de l'installation existante par la location de matériel neuf comprenant 1 centrale GPRS équipée d'une carte SIM, 1 clavier LED avec lecteur de badges avec audio sans fil, 2 détecteurs infrarouge, 2 détecteurs avec caméra couleur intégrée et d'1 sirène. Le coût de l'abonnement mensuel s'élève à 49.90 euros HT.

**OBJET : VENTE POUR PIECES DU FOURGON FIAT « DUCATO »**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à signer la vente, pour pièces, à Monsieur FOURNIER, du véhicule FIAT « DUCATO », pour la somme de 300 euros.

**OBJET : PARTICIPATION AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE SAINT-YORRE**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, considérant que BRUGHEAS ne dispose pas d'un tel service rendu aux enfants de la Commune, accepte la participation sollicitée de 1 103 euros au titre de 2019, qui sera inscrite à l'article 6578 « Subventions » du budget 2021.

**OBJET : PLAN DE RELANCE – CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE – APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte de participer à ce plan de relance à destination des écoles. Ce plan consiste en l'achat de matériel informatique (portables et visionneuses) subventionnées à 70 %, de ressources pédagogiques numériques subventionnées à 50 %.

L'investissement nécessaire est évalué à la somme de 5250 euros. La subvention sollicitée pour 3625 euros.

**OBJET : AIDE A DOMICILE POUR L'AUTONOMIE (ADPA) DE BELLERIVE/ALLIER – REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte que Monsieur SOALHAT Guy, Maire, représente la Commune au sein de cette Association.

**OBJET : MODIFICATION DU TARIF DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter le prix de vente du repas à compter de la rentrée prochaine et de le porter de 3.25 à 3.40 euros pour les élèves de la Commune et à 4 euros pour les non résidents.

**OBJET : FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE A LA CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE**

Vu la consultation lancée le 25/02/2021 auprès de 4 prestataires (CUISINE CENTRALE DE CUSSET, HOPITAL DE VICHY, LE GOURMET FIOLENT D'EBREUIL, SARL LCA DE BRUGHEAS) pour une réponse au plus tard le 27/03/2021,

Vu la réception de 2 offres le 25/03/2021 (CH VICHY et GOURMET FIOLENT),

Vu le PV de la Commission d'appel d'offres réunie le 01/04/2021 attribuant les notes de 16/20 pour l'Hôpital et de 14.82/20 pour Le Gourmet Fiolent (Prix inférieur de 30 centimes d'euro pour l'Hôpital et proposition de 20 % de bio/repas pour l'Hôpital, conformément au cahier des charges, contre 10 % pour l'autre prestataire),

CONSIDÉRANT que le CH a donné toute satisfaction depuis 7 ans,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, pour 12 voix pour et une abstention (M. ROYER), de retenir l'offre du Centre Hospitalier de Vichy au prix de 3.38 euros TTC le repas pour une durée d'une année reconductible 2 fois maximum.

*Paraphes des élus présents*

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après avoir délibéré, décide de reconduire les taux d'imposition sur le foncier votés en 2020 pour 2021, à savoir :

Taxe d'habitation : SUPPRIMEE  
 Taxe foncière (bâti) : 42.15 % correspondant au cumul du TFB communal 2020 de 19.28 % et du TFB départemental 2020 de 22.87 %  
 Taxe foncière (non bâti) : 45.71 %

**OBJET : RENOUVELLEMENT DE DEROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES DES ECOLES PUBLIQUES DE L'ALLIER**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, le maintien de la semaine de 4 jours pour une nouvelle période de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

Signatures,

SOALHAT G		ZAWADZKI A		MICHEL M	
ROYER O		JUILLARD D		MECHIN A	
ROZZIO P		LAMBERT K	Absente	BIGEARD M	
BONVIN P		MAHR C-P		PERRET N	
ROY A		PECH-BAYON V	Absente excusée	BONO D	